

Le tribunal administratif de Strasbourg examine aujourd'hui à 9 h 30, en audience publique, le recours intenté par [ALSACE NATURE REGION EST](#) / T : 03.88.23.50.84 contre le projet de contournement autoroutier de Strasbourg (GCO). L'association conteste en effet la validité du contrat de concession de l'autoroute A355 signé par le gouvernement avec le groupe de BTP [VINCI](#) / T : 01.47.16.35.00 à travers sa filiale Arcos le 29 janvier 2016. L'association considère, entre autres, au vu du montage financier provisoire du projet, révélé par le journal les Dernières Nouvelles d'Alsace, que la société concessionnaire « n'est pas à même de garantir l'exécution du contrat dans l'ensemble de ses clauses ».

www.vinci.com / www.alsacenature.org